



Syndicat National des Médecins Vasculaires

Paris, le 2 août 2021

LE PETIT MOT DU SYNDICAT N° 103

Chers Confrères, Chers Amis,

La CNAM a mis en place face à la crise sanitaire COVID -19, un dispositif d'accompagnement économique des professionnels de santé libéraux pour couvrir une partie de paiement des charges fixes.

Via le télé service Amélipro vous avez pu faire une demande d'indemnisation et une avance a pu être faite pour la période du 16 Mars au 30 Juin 2020.

Un calcul définitif de cette aide a été réalisé par l'assurance maladie à partir des données réelles. Elle prend en compte les versements déjà effectués au titre de vos honoraires, du montant de vos indemnités journalières et de celles de vos collaborateurs. Sont également pris en compte les aides du fond de solidarité et allocation d'activité partielle.

Si le calcul définitif retient un trop perçu vous recevrez à la fin du mois de Juillet ou début du mois d'août, un courrier notifiant les sommes trop versées et les modalités d'échelonnement du remboursement.

Si le montant définitif est supérieur au montant des avances perçues, un complément dû vous sera versé dans les prochains jours. Son montant et son mode de calcul peuvent être consultés sur Amélipro.

Bien Confraternellement, Bien Amicalement,

Le Bureau du SNMV



Secrétariat administratif : Mme Célia PAILLARD - 79 Rue de Tocqueville 75017 PARIS

☎ : 01.44.29.01.24 - 📠 : 01.40.54.00.66 - Courriel : secretariat@snmv.fr - Site : www.snmv.fr